



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune d'ESQUERCHIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société LES VENTS DE L'EST ARTOIS – siège social : 521 boulevard du président Hoover, à Lille – a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique d'exploiter un parc éolien de 4 aérogénérateurs et un poste de livraison sur les communes de **FLERS-EN-ESCREBIEUX**, d'**ESQUERCHIN**, de **COURCELLES-LÈS-LENS** et de **NOYELLES-GODAULT**.

Cette enquête publique s'inscrit dans la continuité de l'étude d'impact du 14 février 2017 et de l'avis de l'autorité environnementale émis le 13 mars 2018.

L'enquête publique se déroulera dans la commune d'ESQUERCHIN du 23 mai 2018 au 22 juin 2018 inclus.

M. Yves CORDIER, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie d'ESQUERCHIN, au lieu de consultation du dossier :

- Le mercredi 23 mai 2018, de 9h00 à 12h00,
- Le vendredi 1 juin 2018, de 14h00 à 17h00,
- Le mercredi 6 juin 2018, de 14h00 à 17h00,
- Le samedi 16 juin 2018, de 9h00 à 12h00,
- Le vendredi 22 juin 2018, de 14h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête publique papier sera disponible aux heures d'ouverture de la mairie d'Esquerchin, et à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (www.nord.gouv.fr - consultations et enquêtes publiques – installations classées pour la protection de l'environnement – installations éoliennes).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Antoine BREBION, directeur de la société LES VENTS DE L'EST ARTOIS, aux coordonnées suivantes : 03 20 37 60 31.

Les observations et les propositions écrites et orales seront consignées dans le registre ouvert à cet effet en mairie d'ESQUERCHIN, ou pourront être exprimées par internet à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord pendant une durée d'un an, à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de cette phase d'enquête, les préfets de département du Nord et du Pas-de-Calais prendront une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation.